

**DOSSIER DE PRESSE**

**CANNABIS,  
VILLEURBANNE  
A OUVERT LE DÉBAT !**

**75 % des Villeurbannais  
pour une évolution de la législation**

**CONTACT PRESSE**

Cathy Serra

TÉL. : 04 72 65 80 54

PORTABLE : 06 85 48 27 60

E MAIL : [cathy.serra@mairie-villeurbanne.fr](mailto:cathy.serra@mairie-villeurbanne.fr)

En France, malgré une législation très répressive, la consommation de cannabis et son trafic se développent et se banalisent - avec leur lot d'incivilités et de nuisances dans l'espace public. Dans toutes les grandes agglomérations urbaines, c'est aux élus locaux que les habitants, excédés, demandent de régler ce problème majeur. Villeurbanne a choisi d'ouvrir le débat pour interroger la pertinence de la législation en vigueur. La Ville a lancé une consultation citoyenne qui s'est déroulée du 10 décembre 2018 au 10 février 2019 (contribution via une plateforme en ligne, débats, tables rondes avec des experts, Facebook lives, ateliers...). Durant deux mois, les habitants, acteurs locaux, professionnels de Villeurbanne et experts (sociologues, économistes, juristes, médecins...) ont été invités à témoigner et à débattre sans tabou autour du cannabis, de ses usages et de ses effets. Le recueil des informations et les conclusions de ces échanges ont permis d'établir un livre blanc. Il s'appuie sur des témoignages forts, délivrés par des personnes touchées de près ou de loin par le trafic et/ou la consommation de cannabis. Ce livre blanc sera envoyé au gouvernement. Auparavant, il sera versé au Grand débat national le 14 mars 2019 et sera présenté au Forum français pour la sécurité urbaine le 21 mars 2019. C'est la contribution des Villeurbannaises et des Villeurbannais à un débat qui doit s'ouvrir au niveau national.



## LA CONSULTATION EN CHIFFRES

**2 mois**  
de consultation :  
du 10 décembre  
2018 au 10 février 2019

**1 plateforme**  
numérique :  
[participez.villeurbaine.fr](http://participez.villeurbaine.fr)

5 671 visiteurs,  
939 participants,  
379 commentaires,  
101 propositions,  
2 301 votes

**Enquête flash** <sup>(1)</sup>  
1 433 réponses

## UNE CONSULTATION AVEC DES PROFILS DE PARTICIPANTS TRÈS VARIÉS

Les différents ateliers et contributions écrites d'acteurs du territoire ont permis de recueillir les témoignages et propositions d'un panel de jeunes des conseils de la vie lycéenne, des membres des associations étudiantes, de professionnels de santé (médecins, psychiatres, psychologues, infirmières et infirmiers), de bailleurs sociaux, d'agents territorialisés, de services de la Ville (direction de la Médiation, prévention et sécurité, policiers municipaux et direction de la Santé publique), de citoyens engagés (conseil des aînés, conseils de quartiers), d'acteurs intervenant dans le domaine de la jeunesse (centres sociaux, centres de loisirs, éducateurs...), de responsables d'établissements, scolaires et leurs équipes éducatives, de femmes de différents quartiers de la ville... Les tables rondes ont mobilisé des participants avec des profils très hétérogènes. L'enquête « flash » <sup>(1)</sup> totalise 1 433 réponses de contributeurs aux profils variés également : 51 % d'hommes, 49 % de femmes de toutes les classes d'âges avec une plus forte représentation des plus de 50 ans - soit plus de 26 % des répondants). Tous les quartiers sont représentés avec un poids important de ceux les plus impactés par le trafic.

<sup>(1)</sup> Diffusée sur le web et en différents points de Villeurbaine

## LES 10 POINTS CLÉS À RETENIR

### Le cadre légal doit évoluer

1 La législation doit évoluer et s'adapter pour répondre aux enjeux de santé et de tranquillité publique. La demande de légalisation et de dépenalisation ressort majoritairement à l'issue de la concertation, que ce soit par conviction ou par pragmatisme, face au constat d'échec de la répression. Les tenants du maintien de la prohibition, demandent, quant à eux, que la loi soit appliquée et donc que les moyens pour ce faire soient alloués.

### Une pratique banalisée

2 La consommation de cannabis augmente et son trafic se banalise. "Décomplexé", celui-ci investit désormais différents territoires y compris les centres-villes. Il est présent dans l'espace public, mais pénètre aussi dans les lieux fermés comme les établissements d'enseignement secondaire, les centres sociaux, les halls d'immeubles et même les hôpitaux psychiatriques et les prisons.

## 2 Facebook lives élus-experts

suivis par 1 010 internautes

3 800 vues de vidéos

plus de 400 réactions et commentaires

## 2 tables rondes

400 participants

9 experts (sociologues, chercheurs, juristes, économiste, ancien lieutenant de police, psychologues)

## 9 ateliers débats

avec des acteurs de l'Éducation, de la jeunesse, de la santé, de la sécurité, de la démocratie participative, des jeunes, des femmes

3

### Une législation discréditée

La législation de 1970 est discréditée parce que jugée impuissante à faire baisser le trafic et la consommation de cannabis. Elle rend passibles de prison les consommateurs alors que l'alcool est en vente libre et jugé tout aussi dangereux, voire plus. L'interdiction entraîne par ailleurs la vente de produits non contrôlés, coupés avec diverses substances, plus fortement dosés en THC (principal composant psychoactif du cannabis) et donc plus dangereux pour la santé des consommateurs.

4

### Un cadre de vie impacté

Les nuisances et incivilités liées au trafic de cannabis augmentent. Les habitantes et habitants concernés sont excédés par ce qu'ils considèrent comme une impunité des dealers et une « légalisation » dans les faits. Les forces de l'ordre sont dépassées par ce qu'elles qualifient « d'océan vidé à la petite cuillère ». De manière générale, ce constat exacerbe le rapport à la loi en raison des différences de traitement. Il semble plus risqué de dépasser une limitation de vitesse que de vendre du cannabis.

5

### Une prévention insuffisante

La prévention du public, et notamment des plus jeunes, est apparue comme un enjeu majeur. Elle doit se renforcer en matière de santé autour des risques psychosociaux (induits par une consommation qui aura des conséquences variées en fonction des utilisateurs) et des risques liés à la consommation conjointe du tabac ou d'autres produits nocifs et addictifs.

La prévention doit également se renforcer dans le milieu scolaire où le cannabis impacte plus fortement des publics fragiles (décrochage scolaire et social, troubles cognitifs, risques liés au trafic et à la clandestinité, etc.). Afin de promouvoir des actions de prévention efficaces, une coordination des professionnels intervenant dans les champs de la santé, de la justice, de la jeunesse, du maintien de l'ordre, etc., est primordiale.

6

### Des idées reçues à déconstruire

La consultation a permis de déconstruire un certain nombre d'idées reçues autour du cannabis, de son trafic et de ses effets. Elle a plus largement été une source d'information autour d'un sujet encore mal maîtrisé, parce que souvent tabou. L'apport de connaissances empiriques, délivré par des intervenants, chercheurs et professionnels, a permis d'expliquer, de nuancer, voire d'appuyer le vécu des habitants. Les différentes rencontres auront favorisé, par le partage de témoignages et d'expériences, une « montée en compétences » sur un enjeu sociétal important et une déconstruction de certains stéréotypes rattachés à la consommation et au trafic de cannabis.

7

### Un consensus autour du **cannabis thérapeutique**

Le cannabis utilisé à des fins thérapeutiques doit être distingué du cannabis utilisé à des fins plus récréatives. Parce qu'il permet de soulager des douleurs physiques, mais également des souffrances psychiques, il fait consensus et bénéficie d'une certaine tolérance, voire d'un intérêt croissant. Les études publiées sur ce sujet profitent d'un large écho auprès du grand public et mettent en évidence des usages différenciés du cannabis.

8

### Une **législation encadrée par l'État**

Les partisans de la légalisation s'accordent sur deux points qui concernant l'encadrement de la vente et de la consommation de cannabis :

- Le contrôle de l'État. Les débats ont mis en évidence la place incontournable de l'État dans un processus de légalisation contrôlée afin que les dealers d'aujourd'hui ne soient pas remplacés par des multinationales guidées par les profits massifs. Seul l'État est considéré comme à même d'organiser un marché légal encadré et de garantir la qualité des produits.
- L'interdiction du cannabis aux mineurs et au volant, avec des points de vente interdits aux moins de 18 ans et un système de contrôle plus juste que les tests salivaires pratiqués actuellement pour ce qui est de la conduite sous l'emprise de cannabis.

9

### Des **ressources financières** tournées vers la **prévention et l'accompagnement des personnes dépendantes du cannabis**

Autre point de consensus pour les partisans d'un changement de législation : l'introduction d'une fiscalité dédiée autour d'un produit légalisé comme source possible de financement des moyens de prévention, de répression et d'accompagnement des usagers victimes d'addiction. Les économies générées par la baisse des coûts actuels de lutte contre ce trafic doivent également permettre de renforcer les moyens de police et de justice. Les publics vivant de cette économie parallèle doivent par ailleurs faire l'objet d'une certaine vigilance et d'une politique d'accompagnement social et de reconversion, financée par ces nouvelles recettes.

10

### Un **enjeu de société** qui doit prendre sa place dans le **débat public**

Le cannabis et sa place dans la société doivent faire l'objet d'une consultation nationale, que ce soit dans le cadre d'un grand débat ou d'un référendum. Les citoyens souhaitent prendre part à cette réflexion collective et décider eux-mêmes de l'évolution de la législation.

**73 %** des personnes enquêtées pensent que la consommation de cannabis est en hausse

**41 %** affirment être exposés au trafic de cannabis au quotidien

**85,5 %** des Villeurbannais interrogés estiment que la répression du trafic de cannabis n'est pas efficace

**37 %** des personnes enquêtées admettent ne pas connaître les conséquences pénales de la consommation de cannabis

**61 %** estiment que les effets du cannabis pour la santé sont « équivalents » (40 %) ou « moins risqués » (21 %) que ceux du tabac et de l'alcool  
54 % des 18-25 ans en France ont expérimenté le cannabis et 8,4 % sont des fumeurs réguliers  
Source OFDT

## DES CONSTATS PARTAGÉS

### Trafic et consommation de cannabis en hausse

Les différents témoignages et contributions issues du débat ont confirmé l'un des principaux constats à l'origine de la démarche de Villeurbanne : la consommation comme le trafic de cannabis se sont largement développés et étendus sur les dernières années, et ce, dans plusieurs quartiers de la ville. Les différents points de deal que compterait Villeurbanne, sont connus, avec un trafic et une consommation qui se sont sensiblement « décomplexés » du point de vue des habitants comme des professionnels. Ils sont, de fait, plus visibles et provoquent des nuisances, elles aussi plus criantes. Le trafic touche progressivement des secteurs jusqu'alors peu concernés : des quartiers résidentiels comme des quartiers de centre-ville.

*Au Tonkin, vous avez les prix écrits sur les murs [d'un immeuble] avec une grande flèche pour indiquer l'endroit où ils se trouvent. Vous avez le produit, avec le prix et la quantité. [...]*

**Extrait de l'atelier avec les membres des conseils de quartier de Villeurbanne**

*« Pour avoir vécu longtemps dans le 6<sup>e</sup> et travaillé dans le 2<sup>e</sup> [arrondissements de Lyon] je peux vous assurer que le trafic y est conséquent et a pignon sur rue ! À Bellecour, il suffit de voir les jeunes qui dealent sur la terrasse du Mc Do dans le 6<sup>e</sup> dans le parc à Foch et devant le lycée. »* **Extrait des contributions écrites par les habitants de Villeurbanne sur la plateforme de concertation**

*« La France affiche des niveaux d'usage parmi les plus élevés en Europe, avec 17 millions de personnes qui ont pris du cannabis au moins une fois dans leur vie (expérimentateurs). La tranche 18-25 ans reste la plus consommatrice, avec plus d'un jeune sur quatre déclarant avoir fumé dans l'année. »* **Ivana Obradovic, sociologue, directrice adjointe de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)**

Le débat a mis en avant une hausse de la consommation tout public, et notamment chez les jeunes. Sa diffusion s'observe dans tous les milieux sociaux sans exception, faisant ainsi de la consommation de cannabis un enjeu sociétal majeur.

« Le trafic de cannabis se passe aussi ailleurs : à la sortie des lycées, autour et dans les universités, dans les quartiers populaires mais centraux, dans des lieux festifs, etc. Cette multiplicité des lieux découle d'une demande forte, constante. C'est d'ailleurs le nœud du problème : comment faire face à une demande sociale généralisée de psychotropes contre lesquels le tout répressif échoue ? »

**Michel Kokoreff, sociologue et professeur à l'université Paris 8**

### Un regard particulier posé sur le cannabis thérapeutique

Les vertus thérapeutiques du cannabis ont eu une place particulière tout au long du débat. Les habitants de Villeurbanne se sont montrés curieux et plus compréhensifs à l'égard de cette forme d'usage. Il est notable que lorsque le produit est utilisé dans le cadre d'un traitement (hyperactivité, douleurs physiques, etc.), le regard porté sur le cannabis et sur ses propriétés change.

« Avec l'arrivée du CBD, le cannabis thérapeutique va peut-être modifier le regard et ouvrir d'autres voies. Ce n'est pas un outil thérapeutique dans la prise en charge des gens dépendants mais c'est intéressant d'avancer dans cette piste. Il y a des études prometteuses y compris dans la psychose dans certains cas, avec de vrais effets positifs sur le syndrome délirant. »

**Extrait de l'atelier  
avec un panel d'acteurs de la santé**

### Les jeunes et le cannabis: un enjeu au cœur du débat

Les participants au débat ont constaté une prédominance de la consommation chez les jeunes, une catégorie assez large qui rassemblerait des personnes ayant entre 15 et 25 ans. Parmi les facteurs explicatifs avancés, on retrouve notamment l'usage collectif du cannabis, sa consommation favorisée dans un environnement festif et son côté transgressif qui serait attractif à un âge où l'on cherche souvent à tester ses limites.

Pour arriver à « capter » ce jeune public de consommateurs, le plus souvent mineur, le trafic se rapproche des établissements scolaires et favorise de fait une proximité entre élèves et réseaux. Une promiscuité connue de tous (élèves, parents, personnel enseignant, etc.) mais sur laquelle il reste difficile d'agir.

« Devant l'établissement on se rend bien compte qu'il y a du trafic. On est dans un lieu où il y a du trafic le week-end et où ça déborde la semaine. Peut-être que des élèves à nous sont concernés. Je ne vais pas vérifier dans leurs poches mais on sent quelque chose. » **Extrait de l'atelier avec un panel de CPE d'établissements scolaires de Villeurbanne**





Les plus jeunes, et en particulier les mineurs, représentent des recrues intéressantes pour les réseaux de drogue car la législation est plus « tolérante » pour les moins de 18 ans. En les exposant volontairement sur des postes de guetteurs ou de vendeurs dans la rue, ils les mettent en « première ligne » des contrôles de police et des arrestations.

La proximité avec les réseaux de drogue fait que les jeunes, dans certains espaces, ont ce modèle sous leurs yeux depuis qu'ils sont petits et cherchent à imiter leurs aînés.

*« Les causes (d'entrée dans le trafic) peuvent être multiples, enrôlement d'enfants par des plus âgés, financement des dettes, des amendes à régler, financement des dépenses de base (loyers, frais de cantine...). Des situations de grande précarité qui peuvent rendre vulnérables peuvent conduire à subir des pressions sur son logement pour stocker des stupéfiants ou autres. (...) Nos équipes sont témoins de l'implication de mineurs, parfois dès 10 ans, présents sur les lieux de trafic. »* **Extrait de la contribution rédigée des agents territorialisés de Villeurbanne**

Enfin, la vente de cannabis peut s'expliquer à petite échelle par un besoin de financer sa propre consommation.

### **Des réseaux qui se structurent et se professionnalisent**

Pour les Villeurbannais confrontés au trafic de cannabis dans leur vie personnelle ou professionnelle, la chaîne de production et de distribution du cannabis est aujourd'hui plus structurée, plus solide et très hiérarchisée. À chaque maillon de cette chaîne correspond un poste, assorti de missions précises pour lesquelles une grille de salaires est fixée. Gérant, chef de vente, vendeur, guetteur, nourrice, coupeur : cette structuration offre d'une part des perspectives d'évolution, comme dans une carrière professionnelle « traditionnelle » et permet d'autre part au réseau de poursuivre son activité malgré le risque d'incarcération, qui touche essentiellement les postes intermédiaires de vendeur et chef de vente.

*« On parle du petit débiteur de base mais il faut savoir qu'il y a des grossistes, des gens pour garder cette drogue-là et les nourrices. Les nourrices c'est aussi la petite mamie qui touche sa retraite mais qui n'a pas les moyens de boucler son mois, qui ne fait pas de bruit, qui va descendre acheter son pain tous les jours à la même heure mais qui a des kilos chez elle. »* **Extrait de l'atelier conduit avec un panel de femmes de plusieurs quartiers de Villeurbanne**



« Ces mineurs trouvent là des gens qui s'occupent d'eux au quotidien, une organisation « familiale », ça peut être très problématique de les en sortir car ils ont là des repères et un milieu normé. » **M<sup>e</sup> Arnaud Adélie, avocat à la cour d'appel de Grenoble**

#### → Une économie souterraine structurante ou de subsistance?

Les Villeurbannais font également le constat d'un trafic générant une économie souterraine importante. Celle-ci est souvent décrite comme structurante pour certaines familles. Néanmoins, le débat a fait émerger un contreponds dans le débat ; celui de revenus de subsistance plutôt que structurants.

*Le trafic] ça nourrit les familles. Ce sont des gens qui ne peuvent pas faire autrement, il y a trop de gens qui n'ont pas de travail dans les quartiers défavorisés. Il n'y a que cette façon de vivre, ça nourrit des familles entières, on le sait ça.* **Extrait de l'atelier avec un panel de femmes de Villeurbanne**

#### ■ Une législation dont l'application pose question

##### → Des consommateurs / trafiquants faiblement inquiétés

L'interdiction de cannabis, classé produit stupéfiant conformément à la loi du 31 décembre 1970, a été intégrée dans le Code pénal et le Code de la santé publique. En acheter, en consommer, en détenir, en revendre, en produire sont autant d'infractions à la loi, passibles de sanctions devant les tribunaux. Bien que ce cadre légal soit connu, il paraît, du point de vue des Villeurbannais qui se sont exprimés dans le débat, peu coercitif. Un constat largement partagé, y compris par des consommateurs de cannabis pour qui le risque de la sanction semble minime.

*« La prohibition actuelle, très sévère, est un échec total. Le trafic perdure, il finance le crime organisé, génère de la violence et ne permet pas de collecter la moindre taxe tandis que l'État paie les pots cassés. »* **M<sup>e</sup> Francis Caballero, ancien avocat spécialiste du droit de la drogue**

*Il y a un problème entre ce qui est affiché officiellement sur les risques et ce qui se voit dans les faits. On sait que cette législation est présente mais tout le monde s'en fiche parce qu'elle n'est pas appliquée. On connaît tous quelqu'un qui s'est déjà fait arrêter avec un pochon de 2 grammes et à qui il n'est rien arrivé, au pire la confiscation du pochon.* **Extrait de l'atelier avec un panel d'associations étudiantes**



### → Des moyens insuffisants du côté de la police et de la justice

Face à la hausse du trafic et de la consommation de cannabis, l'application stricte de la réponse pénale nécessiterait une hausse conséquente des moyens. La lourdeur des procédures administratives et l'engorgement des tribunaux témoignent de la difficulté à mettre en place une répression effective.

*« Si demain on applique totalement la loi et que tous les consommateurs occasionnels sont arrêtés, la moitié des étudiants iront en prison... Bon, j'exagère peut-être un petit peu, mais ce serait un choc. »* Extrait de l'atelier avec un panel d'associations étudiantes

### → Des incarcérations peu efficaces voire contre-productives (constitutives des parcours de délinquance)

La condamnation à une peine de prison peut parfois être sans effet voire entraîner l'effet inverse de celui qui était escompté initialement. C'est ce qu'ont montré des témoignages tout au long de la concertation. Le milieu carcéral constituerait pour certains un « rite de passage » obligatoire des personnes impliquées dans le trafic de cannabis. Il serait également un espace propice à l'expérimentation et à la familiarisation avec les réseaux.

*« Mon fils n'avait jamais eu aucun souci. Avant il ne fumait même pas de cigarettes. Il a fait une bagarre, pour un pote, puis il a été emprisonné pour la première fois. En prison ils lui ont donné du shit et lui ont dit 'tiens ça va te calmer'. Quand il est sorti, il avait souvent les yeux rouges, jusqu'au jour où il m'a avoué qu'il vendait. »* Extrait de l'atelier conduit avec un panel de femmes de plusieurs quartiers de Villeurbanne

### → Un risque discriminatoire

Le débat a également pointé les effets circonscrits d'une répression qui toucheraient en majorité, des jeunes issus de « cités » et de l'immigration. Ciblée et discriminante, la répression ne permettrait pas une action pleine et entière sur les trafics dans leur ensemble

## Des représentations brouillées et un fort sentiment d'impunité

### → Une incompréhension et insatisfaction des habitants

Les acteurs chargés de la prévention et de la sécurité constatent une nette augmentation des plaintes liées au trafic et à la consommation de cannabis, qui traduisent le « ras-le-bol » des habitants confrontés quotidiennement à une activité qui ne cesse de croître et dont les effets sont de plus en plus importants sur le cadre de vie.

Les difficultés pour faire appliquer la réponse pénale, démontrées un peu par les professionnels du maintien de l'ordre, génèrent un sentiment d'incompréhension et d'insatisfaction chez ces habitants, qui dénoncent une certaine « tolérance » pour ce délit. Une situation qui pose d'autant plus question qu'en parallèle, ils constatent que la répression sur d'autres infractions s'est renforcée (stationnement notamment).

*« Pourquoi il n'y a pas plus de répression ? C'est à ciel ouvert, il y a de la pub sur l'immeuble qui n'est même pas nettoyé, alors que c'est interdit ! »* **Extrait de l'atelier avec les membres des conseils de quartier de Villeurbanne**

### → Une augmentation de l'activité de la police municipale

L'intervention de la police municipale sur le trafic et la consommation de cannabis au titre du flagrant délit a augmenté. Obligeant les agents à s'adapter à ce type de délinquance afin de faire face à un public qu'ils définissent eux-mêmes comme « particulier ». C'est dès lors l'action de la police municipale dans sa globalité qui s'est trouvée impactée par le trafic et la consommation de cannabis, alors que les autres missions doivent être remplies aussi. Avec une forme de lassitude en écho à celle des habitants : le sentiment de vider un puits sans fond.

*« C'est comme si on vidait à la petite cuillère un lavabo qui se remplit à robinet ouvert. [...] C'est un sentiment d'impuissance dans la réponse qu'on apporte aux habitants. [...] »* **Extrait de l'atelier avec la direction Prévention médiation sécurité de la ville de Villeurbanne**

*« 919 millions d'euros : C'est le coût social que représenterait le cannabis en France. 56 % relèveraient de la répression (police, justice, prison, etc.) »* **Christian Ben Lakhdar, professeur d'économie à l'Université de Lille**



### Des conséquences sur le cadre de vie

Il est fait état d'un climat pesant, vécu par beaucoup comme une agression permanente. Des habitants ont témoigné de la manière dont leur quotidien s'en était trouvé bousculé.

L'augmentation du nombre de points de deal et la banalisation progressive du trafic, engendrent des modifications d'usage de l'espace public dans les zones concernées. Les cheminements et habitudes de vie des habitants sont contraints sous peine de « perturber » le trafic.

*« Quand on a besoin de traverser le soir [...], c'est rare qu'on aie le courage de traverser coté Carrefour... ils monopolisent l'espace public. En fait on n'a pas envie, on a peur et on se restreint. »* Extrait de l'atelier avec un panel de membres des Conseils de quartier de Villeurbanne

Conséquence d'une hausse des faits de délinquance et d'une occupation permanente de l'espace public, le trafic impacte également la cohésion sociale et le bien vivre ensemble là où il s'installe.

Conséquence des nuisances, dégradations et de l'occupation de l'espace public, le constat est fait d'une image des zones touchées par le trafic de cannabis qui se détériore, jusqu'à inciter des résidents, qui y sont pourtant attachés, à envisager de les quitter.

Ce constat est à mettre en lien avec celui d'un trafic qui s'étend aux quartiers de centre-ville et à d'autres plus résidentiels, qui jusqu'ici affichaient une mixité et un équilibre social et offrait une bonne qualité de vie à leurs habitants.

*« Voir des gens, des gamins, qui guettent et qui dealent tous les jours en bas de chez soi, impacte les habitants dans deux grandes dimensions : le sentiment d'insécurité et le sentiment d'impuissance. [...] Ces activités génèrent une appropriation du territoire (entrée d'immeuble, coin de rue, cave, palier). [...] Ce sont des intrusions envahissantes dans la vie sociale et quotidienne d'un quartier. On ne va plus laisser les enfants jouer à proximité de ces endroits ou faire un détour pour les éviter. »* Claire Dupont, sociologue et anthropologue

### Effet ou conséquence, un lien identifié entre trafic, consommation et décrochage scolaire

Le débat a également mis en avant le lien étroit entre trafic et décrochage scolaire. Le constat est fait de trajectoires et projets proposés aux jeunes d'aujourd'hui « *qui ne font plus le poids* », face au gain immédiat que le trafic offre. Cette problématique est évoquée tant par les acteurs en proximité de la jeunesse - qui expriment des difficultés croissantes à proposer « *une autre voie* » à ces jeunes qui « *n'y croient plus* » - que par les habitants qui, tout en décriant les effets néfastes du trafic, affirment comprendre qu'il soit attractif et attire autant de jeunes. Pour les jeunes qui s'engagent dans le trafic, la problématique peut être encore plus sournoise ; ils n'ont pas forcément conscience d'être en train de commettre une infraction et d'avoir mis le pied dans un engrenage.

*« Les repères se perdent et cela favorise une sortie du système scolaire pour ces jeunes qui se créent d'autres modèles : j'intègre des trafics et gagnerai ma vie mieux que si je suivais un parcours classique. »* Extrait de l'atelier avec les chefs d'établissements scolaires de Villeurbanne

*« L'âge moyen du premier usage de cannabis en France est 16 ans. Un collégien sur 10 a déjà consommé. Nos recherches montrent que l'usage précoce de cannabis se traduit à terme par un niveau d'études inférieur à celui obtenu par des jeunes non consommateurs et ce, quel que soit le milieu social considéré, les difficultés psychologiques ou scolaires. Chez les jeunes, ceux qui ont un parcours scolaire perturbé ou sont dans les filières professionnelles consomment à des niveaux deux fois plus élevés que les jeunes scolarisés dans l'enseignement général. Cela se vérifie aussi pour ceux dont les familles ont un faible niveau socio-économique. Les jeunes de milieux moins favorisés investissent moins leurs études, sont peut-être moins informés sur les produits et ont moins peur des conséquences de leurs comportements sur leur santé. »* Maria Melchior, Épidémiologiste, directrice de recherche à l'Inserm

### Une problématique de santé publique

L'addiction au cannabis est avérée et inquiète. Ce sont principalement ses répercussions sur les fonctions psycho-cérébrales comme la mémoire, la concentration qui ont été au cœur du débat avec un usage précoce du cannabis qui influe sur le développement du cerveau. Les jeunes de moins de 25 ans y sont particulièrement exposés.

Également, si le risque de troubles psychiatriques chez des personnes présentant un terrain fertile est reconnu, celui-ci reste faiblement encadré et prévenu aujourd'hui.





Les ateliers et débats organisés ont montré que les risques encourus par l'usage du cannabis, du point de vue sanitaire, restent encore largement méconnus du grand public.

*« La particularité du cannabis, c'est que les gens qui le consomment n'ont pas conscience des troubles cognitifs : décrochage, troubles de la mémoire, isolement. Quand on les questionne dessus, ils sont surpris d'apprendre que le cannabis peut générer des problématiques de ce type à court terme. C'est très spécifique au cannabis, cette sorte d'inconscience sur les dangers. »* **Extrait de l'atelier avec un panel d'acteurs de la santé**

### **Des actions de prévention et une prise en charge perfectibles**

Le cannabis, considéré comme drogue « douce », représente un tabou en France difficile à dépasser, car son caractère illégal limite les initiatives qui permettraient d'échanger, de prévenir et d'informer efficacement les citoyens (notamment les plus jeunes) sur le contenu et les effets réels du produit. Les Villeurbannais ont déploré tout au long du débat l'absence de campagne préventive « choc » portée par les pouvoirs publics à l'échelle nationale, à l'instar de celles sur l'alcool et le tabac, et le silence qui accompagne habituellement les échanges autour du cannabis.

*« Le fait que ça soit interdit ne permet pas de discuter. Certains font semblant de ne pas comprendre la question et c'est vraiment un frein à la prévention. [...] Dans les établissements scolaires, ce n'était pas une des causes de rendez-vous et de consultation avec le médecin scolaire. »* **Extrait de l'atelier avec un panel d'acteurs de la santé (acteurs intervenant dans le milieu scolaire)**

Les actions de prévention, notamment celles menées dans le cadre scolaire, apparaissent peu efficaces car peu adaptées. La critique exprimée par les jeunes (élèves comme étudiants), est largement partagée par les professionnels chargés d'assurer ce volet prévention dans le parcours scolaire notamment.

L'usage du cannabis (ou sa vente) reste un sujet encore trop peu abordé dans le cadre familial. Lorsqu'il l'est, c'est majoritairement sous l'angle de l'interdit, ce qui peut freiner la parole des jeunes, de surcroît à un âge où le discours des adultes est tenu à distance, voire remis en question.

Conscients de l'enjeu majeur que représente le cannabis et de la difficulté à aborder le sujet en famille, les parents confrontés (de près ou de loin) à la problématique sont souvent à la recherche d'un appui et de conseils pour les accompagner.

### → Un tabou qui se vit aussi côté professionnels

Le sentiment d'être démuné face à cette problématique est exprimé par de nombreux professionnels travaillant en proximité de la jeunesse, que ce soient les équipes pédagogiques, les infirmières scolaires ou encore les animateurs jeunesse, qui se disent confrontés régulièrement au problème du cannabis. L'environnement exerçant parfois une telle influence, qu'ils affirment avoir peu de prise pour lutter contre l'entraînement vers la consommation et le trafic de cannabis.

*« On repère une difficulté des professionnels en charge de l'insertion sociale et professionnelle et des acteurs éducatifs au sens large à objectiver et à se saisir des causes et des conséquences de l'implication dans un trafic de drogue. On observe un lien entre l'entrée dans le trafic et des scolarités difficiles ou des difficultés familiales, et à s'insérer sur le marché professionnel »* **Extrait de la contribution rédigée des agents territorialisés de Villeurbanne**

### → Des « produits » de plus en plus nocifs

Le cannabis consommé en France est de plus en plus concentré en THC – avec une teneur qui a doublé en France dans les dix dernières années. Cette concentration induit des effets psychoactifs d'autant plus forts et par effet rebond, des risques aggravés (risques psychotiques, « Bad trip », troubles de la mémoire, effets sur la motivation ou la concentration).

*« La prohibition fait que les consommateurs achètent des produits sur un marché parallèle, contrôlé par des réseaux criminels sans aucune garantie sur leur composition : plus fortement dosé en THC, coupé avec d'autres produits comme du plastique. »* **Extrait des contributions écrites par les habitants de Villeurbanne sur la plateforme de concertation**



## LES PROPOSITIONS DES VILLEURBANNAISES ET VILLEURBANNAIS

### Pour une légalisation de la consommation et de la vente de cannabis

Qu'il s'agisse de l'enquête ou des propositions, le scénario d'une légalisation arrive largement en tête, avec de nombreux arguments. Parmi les plus cités, la réduction importante du trafic et donc de ses conséquences : incivilités, dégradations, etc. ; la maîtrise de la qualité des produits et, en rebond, l'effet positif sur la santé des consommateurs induit par la consommation de substances contrôlées et les recettes financières que le marché extrêmement rentable du cannabis générerait. Des recettes vues comme une chance de financer la prévention, d'augmenter les moyens octroyés à la police et à la justice et d'agir sur les problématiques sociales qui amènent aux trafics. La légalisation est aussi vue comme une opportunité de libérer les forces de l'ordre et de décongestionner les tribunaux dont les moyens pourraient se concentrer sur d'autres types de délinquance.

1

Elle est demandée au nom des libertés individuelles ou de l'échec de la législation actuelle qui n'a pas endigué le trafic et la consommation de cannabis, loin de là.

Les avis divergent cependant sur la manière d'accompagner ce scénario entre les tenants d'une régulation et d'un monopole d'État, d'une régulation par une agence dédiée, d'une autoproduction contrôlée... l'expérience des États ayant légalisé (Canada, plusieurs États américains et l'Uruguay) étant souvent évoquée comme base à la construction d'un modèle français.

Autre point de consensus, en cas de légalisation, le cannabis doit rester interdit pour les mineurs et au volant.

### L'urgence de saisir la question de la légalisation du cannabis thérapeutique fait l'unanimité

La question de son autorisation remporte globalement l'adhésion. De l'avis des participants aux débats, cette question doit être traitée à part, en dehors du débat général, et rapidement. Les débats ont offert un espace de témoignage

pour des Villeurbannais dont l'usage thérapeutique du cannabis constitue un besoin réel. Il vient cependant percuter une législation jugée « trop frileuse » et « en retard » par rapport aux 67 États européens ayant déjà passé le cap.

**72 %** des Villeurbannais ayant répondu à l'enquête flash se prononcent en faveur d'une dépénalisation ou d'une légalisation (50 %)

**75 %** des propositions, plus tranchées encore sur la plateforme participez.villeurbanne.fr vont dans le sens d'une légalisation contrôlée de la consommation et du trafic.



### Arguments pour

« Un produit légal aurait l'avantage d'étouffer naturellement le trafic illégal, pour peu que le prix proposé soit compétitif. »

« La France est le plus gros consommateur de cannabis d'Europe, pourtant son économie profite uniquement au marché noir alors que le revenu profitable à la société serait colossal (entre 2 et 3 milliards par an) dans ces temps troublés. »

« Le légaliser c'est mettre un frein au trafic de produit de qualité médiocre et nocive. »

« La légalisation permettrait de générer d'importantes recettes fiscales pour accroître les moyens financiers dans les écoles, la police ainsi qu'une vraie politique de prévention pour les mineurs. »

« Les populations aujourd'hui bénéficiaires de l'argent de la drogue ne doivent pas être mise à l'écart lors de la légalisation. Réinjecter l'argent dans des programmes sociaux, rénover, réhabiliter les zones sensibles et donc propices aux commerces illégaux est primordiale afin de garantir une meilleure équité au sein de la population et une paix sociale pérenne. »

« Je ne parle pas de la consommation au volant ou avant de prendre la route, qui elle doit être punie puisqu'elle peut potentiellement mettre en danger la vie d'autrui. »

« Le cannabis est une plante dont la culture est facile et à la portée de n'importe qui. Si un simple consommateur la cultive pour ses propres besoins, il ne nourrit aucun trafic. Or, aujourd'hui, il est pénalement plus risqué de cultiver son propre cannabis, que d'en acheter à des dealers. »

### Tous les extraits des contributions d'habitants sont issus de la plateforme de concertation

« Aller vers une légalisation pose en effet la question du privé et de la logique business ; elle devra à tout prix être encadrée par l'État pour éviter toute dérive. » **Extrait de l'atelier avec les membres des conseils de quartiers de Villeurbanne**

### Arguments contre

« La légalisation du cannabis permettra de retrouver un certain calme, en revanche la montée du trafic et la consommation d'autres drogues plus nocives causera d'autres problèmes plus importants que le cannabis (illégal) à l'heure actuelle. »

« Si la rigueur est la même que celle des buralistes ou titulaires de licence de vente d'alcool, l'accès ne sera pas beaucoup plus difficile pour les jeunes. »

« Un « contrôle » et une limitation notamment des principes actifs (teneur en THC) contribuera à maintenir un trafic pour répondre à la demande. »

« Je ne pense pas que ce soit une bonne chose de « recycler » les anciens délinquants du trafic dans le commerce légal. Cela ferait un genre de prime aux fauteurs et un système de « discrimination » pas très républicain. Cela ne m'étonne pas que ce système vienne des USA qui sont à fond dans la « discrimination positive » [...] »

**Tous les extraits des contributions d'habitants sont issus de la plateforme de concertation**

#### **Propos d'experts :**

« Le cannabis est « une drogue et elle ne doit donc pas être laissée à l'industrie privée ». L'État doit en contrôler la production, la distribution et la consommation. » **M<sup>e</sup> Francis Caballero, ancien avocat spécialiste du droit de la drogue.**

« Il existe un boulevard pour trouver un prix équilibré qui assèche le trafic tout en permettant à l'État d'empocher des revenus substantiels. Pour le tabac, les taxes c'est aujourd'hui 80 % du prix. [...] En rapportant des taxes, en créant des emplois, en combattant le crime organisé et en proposant des mesures de santé publique, je suis convaincu que ce système est supérieur à la prohibition actuelle ». **M<sup>e</sup> Francis Caballero, ancien avocat spécialiste du droit de la drogue**

« En termes d'évolutions de consommation, même si on a encore peu de recul, on constate une hausse de la consommation parmi les adultes dans les États pionniers de la légalisation du cannabis aux États-Unis (en particulier le Colorado), mais pas chez les mineurs. Il est trop tôt pour dire s'il s'agit d'une baisse d'intérêt pour le cannabis dans les jeunes générations ou l'effet d'un accès restreint au cannabis. » **Ivana Obradovic, sociologue, directrice adjointe de l'OFDT (Observatoire français des drogues et des toxicomanies)**

« Comme en Californie, les recettes fiscales générées par la légalisation pourraient être investies dans les quartiers concernés par le deal. Elles permettraient de financer des programmes d'éducation, de zones franches et d'accompagnement à la formation ou à l'entrepreneuriat destinés aux populations qui profitaient de ce trafic. » **Christian Ben Lakhdar, professeur d'économie à l'université de Lille.**

**26 %** des Villeurbannais  
ayant répondu à l'enquête  
« flash » sont pour le maintien de  
la prohibition

**20 %** des contributions sur  
la plateforme  
de concertation

2

### **Maintenir la prohibition du cannabis et faire appliquer la loi**

Le maintien de la prohibition et l'interdiction du cannabis rassemblent un petit quart des participants à la consultation. L'argument principal : l'application de la loi est le seul moyen de venir à bout des trafics et de retrouver une situation apaisée. Encore faut-il qu'elle soit appliquée pleinement et c'est pourquoi il est demandé en corollaire un renforcement des moyens de police et de justice. Car les habitants ont souligné la difficulté de mobiliser les forces de l'ordre. La légalisation est rejetée par crainte qu'elle augmente la consommation du cannabis, qu'elle brouille le message auprès des plus jeunes et qu'elle favorise le report de la consommation et des trafics vers des drogues plus dures, un argument connu comme « la théorie de l'escalade ».

Un certain nombre converge vers un assouplissement de législation actuelle, tout en maintenant le caractère illégal de la consommation de cannabis. Rentre dans ce cadre le projet du gouvernement de contravention forfaitaire traduite par une amende d'un montant de 200 euros pour tout consommateur interpellé en possession d'une quantité (limitée) de cannabis. A une différence de taille près que dans la proposition des Villeurbannais, le consommateur n'est plus passible d'une sanction pénale - possiblement assortie d'une peine d'emprisonnement donc comme c'est le cas dans le projet gouvernemental - mais est toutefois rappelé à sa responsabilité face au délit commis. Le recours aux mesures éducatives plutôt qu'aux peines d'emprisonnement est d'ailleurs mis en avant, pour prévenir l'exposition des jeunes à des parcours de délinquance.

Les partisans de ce changement y voient un moyen de libérer les moyens de la police et de la justice, et de leur permettre d'agir en profondeur sur les trafics ainsi que sur leurs missions de tranquillité publique.

#### **Les arguments pour**

*« Une drogue c'est illégal, il faut arrêter d'être aussi indulgent et laisser faire. La loi existe alors il faut l'appliquer ».*

*« Appliquer les sanctions prévues par la loi contre les dealers : agir sur les consommateurs en appliquant des amendes, des stages en centre de désintoxication. Augmenter la présence policière pour intimider les dealers et surtout faire fuir les consommateurs ».*

**Tous les extraits des contributions d'habitants sont issus de la plateforme de concertation**



« Lorsqu'un habitant interpelle la police nationale ou les services communaux, il est pris dans un jeu de ping-pong. La police nationale ne s'occupe pas des petits délits (en vertu de quoi ?) et renvoie sur la police municipale. La police municipale renvoie sur la police nationale pour déposer plainte. Les services communaux expliquent à leurs administrés qu'on investigate pour attraper les gros poissons. Le souci est que le travail de fond reste invisible et le deal continue. » **Contribution écrite d'un bailleur social.**

« J'ai peur que si le cannabis est légalisé, les réseaux se tournent vers d'autres drogues et bientôt on proposera à la sortie de l'école de la cocaïne. » **Extrait de l'atelier avec les membres des conseils de quartiers de Villeurbanne.**

### Les arguments contre

« Il existe des milliers de consommateurs responsables, qui paient leurs impôts, ont un emploi, une famille. Un usage récréatif et raisonné est possible, sans que celui-ci ne soit criminel ! »

« Habitant du Tonkin, je suis très bien placé pour voir l'implantation et le trafic des dealers, mais aussi les interventions très régulières des forces de l'ordre. Le résultat ? Quelques personnes embarquées (ou pas car ils ont rarement du stock sur eux), des nouvelles têtes le lendemain, et on recommence... Taper plus fort ou plus souvent ne changera rien, c'est une modification en profondeur du système qui doit être faite. »

**Tous les extraits des contributions d'habitants sont issus de la plateforme de concertation**

« Le simple fait de se rassembler ce n'est pas puni par la loi, [...] et pour approcher le guetteur, la législation est inutile. On ne peut rien faire : qu'est-ce qui empêche d'observer dans la rue ? Sinon on arrête tout le monde. Les habitants ne supportent plus les personnes assises sur les chaises qui guettent, ils veulent qu'on les arrête mais on n'a pas le droit. » **Extrait de l'atelier avec la DPMS (Direction prévention, médiation, sécurité) de la ville de Villeurbanne**

« Le sujet du trafic est un vrai sujet de l'injustice et des inégalités jeté au visage des jeunes qui ne savent plus vers quel chemin aller, quand un trafic permet de gagner mieux qu'un Smic. »

**Extrait de l'atelier avec les chefs d'établissements scolaires de Villeurbanne**

### Propos d'experts

« Légaliser le cannabis permettrait aux policiers de retrouver les moyens susceptibles de contenir la montée des autres trafics. La demande de cocaïne, d'héroïne ou d'ecstasy n'est pas infinie et les niveaux de consommation sont complètement différents de ceux du cannabis. Je ne crois pas à une explosion du marché. » **Christian Ben Lakhdar, professeur d'économie à l'université de Lille**

« La répression – complètement ciblée et discriminante – touche toujours les mêmes populations, économiquement vulnérables. À commencer par les habitants des cités, jeunes et issus de l'immigration. » **Bénédicte Desforges, Cofondatrice du collectif Police contre la prohibition, ancien lieutenant de police**

« L'amende délictuelle suppose quand même un traitement judiciaire, le recouvrement de celles qui ne seront pas payées... Quand on voit l'état de nos juridictions, pas sûr qu'elles en aient les moyens. » **M<sup>e</sup> Arnaud Adélise, avocat à la cour d'appel de Grenoble, membre du Conseil national des barreaux.**

La dépénalisation  
représente  
22 % des votes  
dans l'enquête

3

### Vers une dépénalisation et une consommation encadrée

Le scénario de la dépénalisation est celui qui recueille le moins d'adhésion en termes de propositions (5 % des propositions) même s'il représente 22 % des votes dans l'enquête. Peut-être parce que c'est celui qui est le moins bien cerné par les habitantes et les habitants, avec une confusion, souvent, entre dépénalisation et légalisation.

Deux arguments arrivent en tête. Le premier : la dépénalisation permettrait de traiter à égale mesure le cannabis, l'alcool et le tabac en termes de risques induits, sans toutefois en faire un produit de consommation courante. Le second : elle constituerait une opportunité pour mieux repérer et prévenir les risques liés à la consommation, favorisant la prise en charge des conduites addictives, à l'image des politiques de prévention active ayant accompagné la dépénalisation dans un certain nombre de pays européens tels que le Portugal.

Pour les tenants de la prohibition ou de la légalisation, ce scénario n'aurait pas d'impact sur les trafics, voire pourrait les augmenter, la consommation seule n'étant plus réprimée.

#### Les arguments pour

« Il est encore inacceptable et immoral, en 2019, de risquer 1 an d'emprisonnement et 3 750 € d'amende pour sa propre consommation de cannabis. »

« C'est quand même une substance dangereuse ! Comme pour la cigarette, il faut faire attention à garder un certain contrôle dessus. Je suis pour la dépénalisation si ça peut faire avancer les choses mais avec un contrôle renforcé. »

« Il est essentiel de pouvoir en parler avec les plus jeunes sans tabou. [...] Nous gagnerons à pouvoir partager nos expériences de consommateur adulte de façon à faire émerger une « culture de la consommation de cannabis » plus responsable. »

**Tous les extraits des contributions d'habitants sont issus de la plateforme de concertation**

#### Les arguments contre

« Une dépénalisation de la petite consommation, risque de provoquer encore plus de deal à tous les coins de rues : les acheteurs auront moins peur et n'hésiteront pas à se rendre aux points de deal qui ont déjà pignon sur rue. N'aggravons pas la situation, responsabilisons les consommateurs qui sont la raison pour laquelle nous avons tant de points de deal à Villeurbanne. »

**Tous les extraits des contributions d'habitants sont issus de la plateforme de concertation**

#### Propos d'expert

« Il existe suffisamment de modèles de régulation de ce marché pour que la France s'en inspire. La dépénalisation, ça veut dire qu'un usager ne va pas en garde à vue car il n'a rien à y faire. Les gens qui boivent vont en cellule de dégrisement uniquement quand ils provoquent un trouble à l'ordre public ou se mettent en danger. On devrait procéder de la même manière avec les drogues. » **Bénédicte Desforges, cofondatrice du collectif Police contre la prohibition - Ancien lieutenant de police**



**74,4 %** considèrent que les actions de prévention / sensibilisation en France sont insuffisantes.

### Cannabis / alcool

La différence de traitement entre le cannabis et l'alcool et la cigarette, deux drogues légales, est revenue comme un leitmotiv dans les différents débats. L'interdiction de l'un alors que les deux autres sont en vente libre est de moins en moins comprise, voire acceptée. Surtout concernant l'alcool dont les conséquences sociales et sanitaires sont plus graves encore que le cannabis.

L'interdiction du cannabis qui serait « hypocrite » dans un pays où la consommation d'alcool cause davantage de décès et où la loi Evin (lutte contre l'alcool et le tabagisme) a été assouplie, autorisant de plus en plus de publicités pour l'alcool.

4

### Une demande forte en faveur d'une politique de prévention à la hauteur des enjeux

S'il est un sujet qui a fait consensus pendant le débat, c'est bien celui de la prévention. Habitants, lycéens, étudiants, acteurs de l'éducation ou de la santé ne disent pas autre chose : un plan de prévention nationale forte qui informe et sensibilise à la hauteur des enjeux est à construire. Il doit viser à prévenir efficacement l'entrée dans la consommation et les conduites addictives chez les jeunes, ce que le statut quo actuel ne permet pas, ou tout du moins, ne favorise pas.

Si les consommateurs affichent des profils et usages variés, ils sont nombreux à faire le constat d'une faible connaissance des risques encourus. Les actions de prévention restent insuffisantes, et surtout trop cloisonnées (Éducation nationale, acteurs de la santé, acteurs jeunesse, maintien de l'ordre, cercle familial...) et un grand nombre d'acteurs se disent démunis pour faire face, seuls. L'absence d'outillage renforce cette sensation d'isolement face à une problématique commune, qui impacte de nombreuses professions en proximité des jeunes adolescents et adultes, mais qui en raison de son caractère illégal, ne peut être saisi à la hauteur des enjeux.

#### Extraits

« Les établissements scolaires peuvent jouer un rôle en amont, dans la prévention à travers le repérage du décrochage dès la 6e et le suivi rapproché qui est engagé. Mais ce travail appelle une proximité avec les parents, les familles » **Extrait de l'atelier avec les directeurs d'établissements scolaires**



« Il faudrait former les professionnels intervenant auprès de l'enfance et jeunesse pour une compréhension fine des mécanismes psychosociaux conduisant à la consommation de cannabis. [...] Il y a également un enjeu à former des parents-relais et à utiliser les associations existantes pour que les parents trouvent aussi des interlocuteurs de proximité autre que les professionnels ». **Contribution écrite du service municipal de la santé scolaire (SMSS)**

« L'approche des psychologues du PAEJ est généraliste, elle prend en compte le jeune et sa famille en tant que sujet dans sa globalité. La consommation de cannabis reste un symptôme parmi d'autres venant signifier la souffrance, le mal-être du jeune. » **Contribution écrite du Point accueil et écoute jeunes (PAEJ) de Villeurbanne**

« Missionner et outiller les professionnels afin de mieux cerner les réalités sociales et économiques des publics rencontrés, de mieux objectiver et identifier les causes et les conséquences de l'implication dans un trafic de drogue. Requestionner les missions de base des services missionnés pour la protection de l'enfance et les modalités de leurs interventions sur Villeurbanne et mobiliser les politiques de prévention et protection de l'enfance sur les mineurs impliqués et leurs familles. » **Contribution écrite d'agents territorialisés de la ville de Villeurbanne**

### **Propos d'expert**

« La prévention est primordiale parce que le cannabis est un produit qui est totalement banalisé. C'est le cas à Villeurbanne mais toutes les enquêtes nationales en France le montrent aussi. Il y a aujourd'hui tout un corpus de littérature qui montre que la sensibilisation liée aux risques de la consommation de drogue est inefficace. Les jeunes connaissent les risques et lorsqu'ils ne les connaissent pas, une intervention de prévention peut augmenter la curiosité. En revanche, leur donner des outils pour gérer les situations où on leur propose par exemple du cannabis, où la pression sociale constitue un frein au 'non' me paraît plus efficace. » **Maria Melchior, épidémiologiste, directrice de recherche à l'Inserm.**

